

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	25
Convocations :	3 OCTOBRE 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à M. Luc LESIEUR
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Khadija EL ARRAM	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- M. Benoît HEBERT	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE
- M. Jean-Baptiste BARDET	

--ooOoo--

Monsieur Clément THEODORE remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV, et plus particulièrement les articles 173, 176 et 188

Vu la délibération n°2018/63 du Conseil Municipal, en date du 18 octobre 2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018 (COP 21),

Vu la délibération n°2019/15 du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019 relative à l'engagement de la Commune dans la démarche de labellisation Cit'ergie

Vu la délibération n°2022-40 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2022 relatif au programme d'actions « Sotteville engagée 2022-2025 »

Vu la délibération n°2022/90 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022, approuvant la convention d'accompagnement des engagements des communes pour une transition écologique dans le cadre de la COP 21,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que ces engagements ont été renouvelés et complétés dans le cadre d'une convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie et entrée en vigueur le 14/02/2023,
- que dans le cadre de sa politique « Sotteville engagée », la commune s'est engagée dans le programme « Territoire engagé transition écologique » (anciennement Cit'ergie),
- que le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole Rouen Normandie a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2025-104 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20251009-2025-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 17/10/2025